



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 - 2018



Franck BERGER
Président



Claude TABEL
Vice-Président

ÉDITO

Ce troisième rapport d'activités, édité par l'UFS, vous permettra de prendre connaissance en détail des chantiers et réalisations qui ont marqué l'année écoulée.

Permanents et représentants des entreprises dans les sections et commissions ont travaillé assidûment sur des thématiques et projets de grande importance pour notre secteur : le suivi du projet de loi issu des États Généraux de l'Alimentation, la contribution au Plan de Filière du Gnis et au Contrat de Solutions institué par la FNSEA et maintenant porté par plus de 40 organisations professionnelles. Mais également, le statut réglementaire des produits utilisés en production et traitement de semences, les 10 ans du Forum des Industriels de la Semence, le lancement de l'Observatoire sanitaire des semences et la décision rendue fin juillet par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) concernant la mutagenèse.

Force est de constater que nombre de décisions et d'arbitrages rendus au niveau national ou européen ne sont pas favorables à notre secteur tel que nous le vivons et tel que nous nous le représentons : une industrie utilisant la connaissance scientifique et technique pour proposer à toutes les formes d'agriculture des solutions variétales de qualité. Or, nous ne pouvons que déplorer avec le député Jean-Yves Le Déaut et la sénatrice Catherine Procaccia, que « *les frontières entre le principe de précaution et le principe d'inaction soient ténues et qu'avec la prolifération de la fausse science, c'est la nature même du progrès qui est remise en cause* »*.

C'est pourquoi, il est essentiel que nous travaillions également à faire connaître nos métiers de semenciers, contre les fausses représentations et les raccourcis idéologiques. Deux brochures, à l'attention des décideurs et du grand public, ont ainsi été produites par l'UFS et la campagne digitale #EnHarmonieAveclaNature a été lancée sur les réseaux sociaux. Votre concours et celui de vos équipes pour la relayer sera précieux.

Au plan interne, le projet « Grand Champ » de construction d'une feuille de route pour l'UFS a été mené depuis décembre 2017. Ses principales orientations et les modifications organisationnelles qui en découlent, seront soumises à votre approbation lors de l'assemblée générale.

Début juin 2019, se tiendra à Nice le 70^{ème} Congrès de l'ISF**. Nous sommes fiers et heureux d'être associés à l'organisation de cet événement qui rassemblera près de 2 000 délégués venus de plus de 70 pays. Une occasion pour nos entreprises de cultiver l'image de diversité et d'excellence des productions françaises de semences.

Bonne lecture !

*Tribune parue dans le journal Le Monde en date du 21/8/2018 à propos de la décision CJUE sur la mutagenèse

** International Seed Federation



SOMMAIRE



6 
GOUVERNANCE

8 
MISSIONS ET
RAISON D'ÊTRE

10 
CHIFFRES-CLÉS

12 
FAITS MARQUANTS

14 
FOCUS SUR LES
GRANDS DOSSIERS

16 
RECHERCHE ET
INNOVATION

22 
PRODUCTION, DE
L'USINE AU CHAMP

28 
ENQUÊTE UFS
La production de
semences en France

30 
MISE EN MARCHÉ
DES SEMENCES

36 
FOCUS SUR LA
COMMUNICATION

40 
FOCUS SUR
L'INTERNATIONAL

44 
LES ADHÉRENTS
DE L'UFS

46 
UNE ÉQUIPE
AU SERVICE DE
SES ADHÉRENTS



Gouvernance

LE BUREAU



Président
Franck BERGER



Vice-président
Claude TABEL



Secrétaire Générale
Catherine LAMBOLEY



Trésorier
Pascal MOMBLED

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre des commissions



Production
Denis GENTILHOMME
(Limagrain)



Propriété Intellectuelle
Alain SICARD
(Sakata)



Réglementation & Innovation
Jean DONNENWIRTH
(Pioneer)

Les membres « Ès qualité »



Catherine LAMBOLEY
(Monsanto)



Pascal MOMBLED
(Semences de France)



Thierry MOMONT
(KWS Momont)

Au titre des sections



Président
François DESPREZ
(Florimond Desprez)

BETTERAVES & CHICORÉE



Membre
Patrick MARIOTTE
(KWS France)



Président
Éric DE SOLAGES
(Axérial)

CÉRÉALES & PROTÉAGINEUX



Membre
Laurence CARRÉ
(Agrial)



Président
Denis DAVID
(Jouffray-Drillaud)

FOURRAGÈRES & GAZONS



Membre
Jean SAULUE
(Barenbrug)



Président
Xavier THÉVENOT
(Syngenta)

MAÏS & SORGHO



Membre
Régis FOURNIER
(Maisadour Semences)



Président
Claude TABEL
(RAGT)

OLÉAGINEUX



Membre
Jean-Marc BOUVIER
(Arterris)



Président
Bernard NABARRO
(Vivadour)

POTAGÈRES & FLORALES



Membre
Franck BERGER
(Limagrain)



L'UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS, UN ACTEUR ENGAGÉ ET RESPONSABLE

L'Union Française des Semenciers fédère et représente 130 entreprises semencières implantées dans 62 départements français. Elles ont pour activités **l'amélioration des plantes, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.**

Pour que l'amélioration des plantes et les semences puissent pleinement contribuer à une agriculture plurielle, durable et compétitive, l'UFS :

- **Agit pour l'évolution d'un cadre réglementaire économique et sociétal** permettant à ses adhérents d'entreprendre et d'innover ;
- **Facilite les échanges avec les parties prenantes ;**
- **Est un centre d'expertise reconnu pour ses analyses et ses réflexions ;**
- **Met en valeur la contribution de la filière semences** aux progrès de l'agriculture et de la société.

L'UFS est riche de la diversité de ses entreprises, de leurs savoir-faire, de leur ancrage dans les territoires et de leur rayonnement international.



La filière semencière française créatrice de valeurs

12 000 emplois
répartis sur tout le territoire

3,3 milliards €

Des entreprises de tailles variées

Sélectionner



71
entreprises sélectionnent plus de **70** espèces



131
centres de recherche en France



13%
du chiffre d'affaires investis dans la recherche et développement



600
nouvelles variétés inscrites au catalogue national par an



1,4 quintal
de plus par hectare et par an apporté par le progrès génétique*



Produire



+60%
de surfaces de production de semences bio en **5 ans**



> 1 million
de tonnes de semences produites



6 100
variétés (hors potagères) sont produites au champs et dans **246 usines**



La France 1^{er}
producteur européen



100%
des ha font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'entreprise semencière



382 000
ha de multiplication



Les semences sont multipliées par **19 000** agriculteurs multiplicateurs



Mettre en marché



La France 1^{er}
exportateur mondial



50%
de la production de semences est exportée partout dans le monde



> Des produits diversifiés et de meilleure qualité

> Des plantes plus résistantes et plus saines

OCTOBRE



9^{ème} JOURNÉE BIODIVERSITÉ : les légumes au service de la santé et du goût

Près de 200 participants étaient présents le 5 octobre à Castelnaudary (Aude), pour la 9^{ème} Journée Biodiversité organisée par la section potagères du Gnis avec le concours de l'UFS. Une table-ronde sur le thème de « La biodiversité des variétés de légumes au service de la santé et du goût » a mis en avant le rôle important des semenciers dans la conservation et le développement de la biodiversité cultivée. Ensuite, une vitrine variétale de plus de 60 variétés de choux, betteraves, radis, carottes et oignons a illustré la diversité de l'offre des entreprises en semences potagères.

NOVEMBRE

JOURNÉES DE L'UFS 2017 : les semenciers au cœur de l'alimentation

Les journées de l'UFS se sont tenues les 20 et 21 novembre 2017 sur le thème « Comment les entreprises semencières répondent-elles aux enjeux alimentaires ? ». Une série d'échanges sur les réponses apportées par les semenciers aux attentes des consommateurs a mis en lumière le travail à long terme des obtenteurs et des producteurs de semences.



FÉVRIER



L'UFS AU SIA

Pour la deuxième année, #agridemain dont l'UFS est partenaire, était présente au Salon International de l'Agriculture à Paris. De nombreux hommes politiques dont le ministre Stéphane Travert ont visité le stand et échangé avec des ambassadeurs sur l'apport de l'agriculture française. L'UFS était également présente sur le stand de l'Inra via la diffusion d'une cartographie des réseaux de ressources génétiques auxquels ses membres contribuent.

MAI

ADOPTION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Adopté le 22 mai, le nouveau règlement européen sur la production biologique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 après clarification des modalités d'application par plusieurs actes secondaires.

JUIN



CONGRÈS ANNUEL DE L'ISF À BRISBANE

Le Congrès de l'ISF qui s'est tenu du 4 au 6 juin à Brisbane (Australie) a notamment été l'occasion de faire la promotion de l'édition 2019 qui se déroulera à Nice du 3 au 5 juin. Jeu concours et échantillons de produits régionaux ont permis d'attirer un public conséquent sur le stand dédié à l'événement. Environ 400 personnes ont déposé leurs cartes de visite pour tenter de gagner un dîner pour deux à Nice en 2019.



MARS

10^{ème} FORUM DES INDUSTRIELS DE LA SEMENCE : « Imaginons l'industrie semencière de demain »

Pour son 10^{ème} anniversaire, le Forum des Industriels de la Semence, qui s'est tenu le 13 mars 2017, a atteint une participation record de 181 professionnels issus de 49 entreprises adhérentes à l'UFS. Les résultats de l'enquête « Performance industrielle des entreprises semencières 2017 » ont démontré le dynamisme, les investissements importants dans les outils de production et le maintien de l'emploi dans la filière.



JUILLET

ARRÊT DE LA CJUE SUR LA MUTAGÉNÈSE

La Cour de Justice de l'UE a rendu sa décision et considère que les méthodes récentes d'édition du génome relèvent de la Directive régissant les OGM. Cette décision aura un impact considérable sur la dynamique de l'amélioration des plantes dans l'UE alors que l'ensemble des acteurs internationaux est fortement engagé dans l'utilisation de ces technologies sans rencontrer de sursurveillance.



L'UFS FAIT 8 PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Diffusées lors de l'AG, et présentées lors des rendez-vous avec les politiques et l'administration, les huit propositions de l'UFS en écho aux États Généraux de l'Alimentation ont porté sur trois axes : la création de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires ruraux, le maintien et le développement de la biodiversité cultivée, et l'innovation variétale au service d'une agriculture et d'une alimentation durables.

PUBLICATION DE L'AVIS DU HAUT CONSEIL DES BIOTECHNOLOGIES

L'avis du HCB sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes a été rendu public début novembre 2017 par la Présidente Christine Noiville lors de son intervention aux États Généraux de l'Alimentation.

FOCUS SUR LES GRANDS DOSSIERS

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION ET LOI EGALIM

Le gouvernement a organisé, de juin à décembre 2017, les États Généraux de l'Alimentation (EGA) associant toutes les parties prenantes afin de proposer des pistes pour :

- Relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition ;
- Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail grâce à une juste rémunération ;
- Accompagner la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;
- Promouvoir le choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

À cette occasion, l'UFS a porté 8 propositions concrètes en faveur d'une agriculture et d'une alimentation saines et durables, regroupées en trois thématiques :

- Les semences et l'innovation variétale, créatrices de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires ruraux et sources de réussite pour la conquête des marchés internationaux ;
- L'UFS et ses adhérents, engagés au quotidien dans le maintien et le développement de la biodiversité cultivée ;
- L'innovation variétale au service d'une agriculture et d'une alimentation durables.

À la suite de ces EGA, le gouvernement a proposé un projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable et accessible à tous (Loi EGALim). L'UFS, le Gnis et leurs partenaires se sont mobilisés pour porter la voix du secteur.

PLANS DE FILIÈRE, UN NOUVEL ÉQUILIBRE DANS L'AGRICULTURE

Suite logique aux EGA, le gouvernement a confié aux interprofessions l'élaboration de plans de filière, dans une démarche de co-construction réunissant non seulement les familles professionnelles membres de ces interprofessions, mais aussi les représentants d'organisations ou d'acteurs non membres.

Dès novembre 2017, l'UFS s'est naturellement trouvée associée aux travaux des trois interprofessions dont elle est membre : le Gnis bien évidemment, mais aussi Val'hor et Terres Univia, dans un pas de temps parfois contraint. L'UFS a ainsi pu porter ses messages et propositions élaborés dans le cadre des EGA, en particulier sa demande d'un accès à l'ensemble des techniques d'amélioration des plantes pour les obtenteurs français.

Pour notre filière semencière, l'UFS au sein du Gnis a proposé des axes de travail en réponse au projet agroécologique du gouvernement, déjà exprimé dans le Plan Semences & Plants pour une Agriculture Durable en 2015.



Ces axes relèvent entre autres de l'évolution des caractères sélectionnés (efficacité des intrants, résistances aux maladies et ravageurs, etc.) pour satisfaire les besoins notamment de l'agriculture biologique, la diversification des espèces cultivées et des usages variétaux, le soutien aux réseaux

de ressources génétiques ou l'accès au marché des variétés destinées aux amateurs et circuits courts.

Les plans de filière doivent maintenant être déployés et feront l'objet d'un suivi semestriel par le ministère. L'UFS devra y trouver un cadre pour valoriser les actions qu'elle entreprend en cohérence avec les axes retenus. En particulier, la réflexion de l'UFS sera déterminante sur la question de la transparence et l'accès des utilisateurs à une information consolidée sur l'ensemble des variétés mises en marché en France. Cela concernera notamment leurs caractéristiques, leur mode d'obtention et leur mode de propriété intellectuelle.

CONTRAT DE SOLUTIONS, UNE TRAJECTOIRE DE PROGRÈS POUR LA PROTECTION DES PLANTES

En réponse au plan national de sortie des produits phytosanitaires, le Contrat de Solutions, initiative de la FNSEA, a été rejoint par une quarantaine d'acteurs agricoles et économiques dont l'UFS. Il vise à identifier et proposer une liste et un calendrier de solutions concrètes et combinatoires pour enclencher la transition vers une agriculture durable. En activant différents leviers dont l'amélioration des plantes et les pratiques agronomiques, mais aussi la robotique et les agroéquipements, les produits de protection des plantes, le biocontrôle, l'agriculture numérique, les démarches de territoire et la formation, le Contrat de Solutions s'engage vers une trajectoire de progrès pour la protection des plantes. Destinée à évoluer, une première liste de 36 solutions a ainsi été identifiée et figure dans la première version du contrat, présenté lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 11 juillet 2018.

L'UFS pilote le groupe de travail qui construit l'axe « Amélioration des plantes » afin de mettre en avant ce levier comme une des solutions de lutte contre les bioagresseurs. Les adhérents de l'UFS, auxquels se sont associés des acteurs des filières fruits, pomme de terre et plantes aromatiques, ont été sollicités pour identifier des solutions génétiques alternatives à la protection phytosanitaire et au désherbage.

Parmi les soixante solutions ou pistes recensées, les huit qui présentaient le plus haut niveau de maturité, ont été documentées par les instituts techniques et intégrées à la première version du contrat. Par ailleurs, l'engagement des entreprises semencières dans la maîtrise des émissions de poussières au travers de référentiels qualité, a fait l'objet d'une fiche solution intitulée « ESTA-PQP – Un engagement des entreprises semencières pour protéger l'environnement, les pollinisateurs et les opérateurs ».

Cette première version du contrat sera régulièrement révisée et augmentée par l'apport de nouvelles fiches. En particulier, les filières manquantes (vigne, ornementales) pourront se joindre au projet. De même, l'étude combinatoire de solutions engageant l'amélioration des plantes et les pratiques agronomiques, ou le biocontrôle, devra être abordée. Suite à la sortie de ce premier contrat, les communicants des structures partenaires, dont l'UFS, se réunissent régulièrement pour vulgariser les solutions proposées auprès des agriculteurs. Ce travail permettra l'appropriation des messages et ainsi un déploiement rapide et efficace auprès de la cible.

Les partenaires du Contrat de Solutions attendent un accompagnement des pouvoirs publics par un soutien financier à la recherche et à la mise en œuvre des solutions dans les exploitations et les filières.

Une meilleure visibilité réglementaire aux niveaux national et européen est également souhaitée pour permettre aux entreprises du secteur agricole de déployer l'ensemble des solutions sur le territoire.



RECHERCHE & INNOVATION



Depuis que la sélection des plantes est orientée sur des objectifs précis, la recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant dans le processus d'amélioration. Les progrès permis ont d'abord été destinés aux agriculteurs, puis à l'industrie de la transformation, et enfin, plus largement aujourd'hui, aux consommateurs et aux citoyens. La diversité des attentes à prendre en compte nécessite un recours croissant aux nouvelles technologies et à la connaissance scientifique. Consciente de la dynamique nécessaire, l'UFS participe à l'évolution d'un cadre réglementaire et d'acceptation sociétale qui permette à ses adhérents de relever l'ensemble des défis agricoles et environnementaux.



RENFORCER LES PARTENARIATS DE RECHERCHE PUBLIC-PRIVÉ

Édition 2018 de l'appel à projets de l'association Promosol

Depuis 1977, l'association Promosol, dont l'UFS est membre fondateur, soutient le développement des connaissances autour de la sélection des plantes oléagineuses (colza et tournesol) et encourage les actions favorisant la diffusion du progrès scientifique. Le dispositif se traduit de manière concrète par l'identification de priorités de recherche, puis par le financement de programmes de recherche considérés comme stratégiques et enfin par la diffusion des résultats aux sélectionneurs et aux agriculteurs. Dans le cadre de l'appel à projets 2018, Promosol a sélectionné 5 thématiques d'importance pour les agriculteurs français ; en tournesol : améliorer l'implantation de la culture, stabiliser les rendements, trouver une nouvelle résistance contre l'orobanche ; en colza : augmenter la rentabilité de la culture et accompagner la mutation des marchés utilisant les graines de colza. La sélection végétale et l'exploitation de la diversité génétique peuvent apporter, en tout ou en partie, des solutions à ces enjeux.

Ainsi, Promosol a sélectionné 4 nouveaux projets :

DEMELER

« Comprendre la variabilité des rendements en tournesol en France »

DELUGE

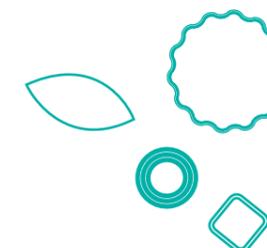
« Déverrouiller la lutte génétique contre l'altise d'hiver »

RESODIV

« Exploitation de la diversité génétique du genre *Helianthus* pour l'identification de nouvelles résistances à *Orobanche cumana* et pour leur utilisation en pre-breeding »

SEEDQUAL

« Caractérisation de la diversité génétique de la composition de la graine de tourteau de colza pour des usages en alimentation animale »





De la CVO au FSOV : un investissement pour la recherche

La CVO, Contribution Volontaire Obligatoire, alimente le FSOV ou Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale qui finance des programmes de recherche en céréales à paille. Ces programmes FSOV visent à créer des variétés privilégiant la régularité de rendement et répondant aux diverses qualités exigées par les marchés. Pour être éligibles, ces programmes de recherche doivent obligatoirement associer au moins deux des partenaires suivants : entreprises du secteur de la sélection végétale, instituts publics de recherche et/ou instituts professionnels.

L'UFS et ses entreprises adhérentes participent plus particulièrement à trois programmes FSOV :

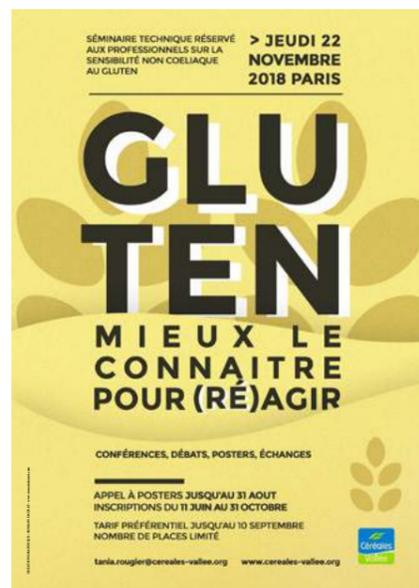
- « *Microdochium spp.* : vers une meilleure connaissance de l'occurrence, de l'épidémiologie du champignon et du comportement des variétés de blé tendre actuelles face à cette maladie » finalisé en 2018.
- « Méthodes d'estimation des indicateurs d'efficacité de valorisation de l'azote par les nouvelles variétés de blé tendre » lancé en 2014.
- « *GlutNsf* : vers la sélection de variétés de blés au gluten plus digestible ? » lancé en 2016.

Financement européen de la recherche : le programme Horizon 2020

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, le programme Horizon 2020 regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation. Il s'articule autour de trois grandes priorités : « l'excellence scientifique », « la primauté industrielle » et « les défis sociétaux ». En participant au groupe de travail Research & Innovation de l'Esa, l'UFS permet à ses adhérents de prendre connaissance des projets pertinents auxquels ils peuvent s'associer.

En particulier, l'UFS suit le projet INVITE, *Innovation in plant variety testing*, qui vise à identifier de nouvelles caractéristiques de durabilité des variétés et à développer des outils et méthodes de test permettant d'intégrer ces critères dans la Valeur Agronomique et Technologique (VAT). Piloté par l'Inra, le projet est également soutenu par l'Office communautaire des variétés végétales (OCV) et devrait être financé à hauteur de huit millions d'euros, s'il est retenu.

L'Esa s'est associée au consortium de ce projet dans le but de positionner le secteur semencier dans le débat. L'UFS soutient activement ce projet.



SÉMINAIRE « Hypersensibilité au gluten : la filière céréalière s'engage ! »

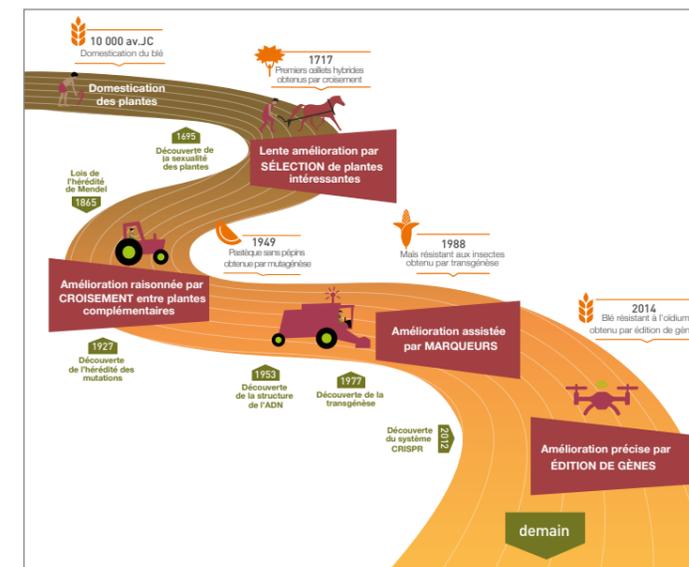
L'UFS, membre du Conseil Scientifique du séminaire « Hypersensibilité au gluten : la filière céréalière s'engage ! », a accompagné l'organisation de cette journée d'échanges et de partage de connaissances, réunissant plusieurs intervenants spécialistes du microbiote, de la transformation mais aussi de la sélection végétale. Organisé par le pôle de compétitivité Céréales Vallée, cet événement a lieu le 22 novembre 2018 à Paris.

PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DES PLANTES

Prendre la parole dans le débat sur l'amélioration des plantes

La contribution de l'UFS co-signée avec ses partenaires Coop de France, FNSEA, Gnis et JA sur la réglementation applicable aux méthodes récentes de sélection a été largement diffusée auprès des parlementaires, des pouvoirs publics et de nos partenaires, soit une cinquantaine d'organisations. Une version anglaise de la synthèse a également été partagée avec nos homologues européens. Cette action a été complétée par des rencontres avec les acteurs majeurs en s'appuyant notamment sur la nouvelle plaquette de communication intitulée « *L'amélioration des plantes, un savoir-faire millénaire* ».

À l'invitation de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique, Itab, en février 2018, l'UFS est intervenue devant une assistance composée de collaborateurs et d'administrateurs de l'institut sur le thème « Nouvelles techniques de sélection et Biotechnologies (NBT-New Breeding Techniques) : État des lieux et enjeux pour l'AB ». Cette intervention a permis à l'UFS de présenter sa position et de montrer que l'ensemble des méthodes d'amélioration des plantes est nécessaire pour répondre aux objectifs de développement de l'agriculture biologique. Ainsi, l'UFS a pris le contrepied de la position de l'Ifoam, organisation internationale de l'agriculture biologique, qui a établi une liste restrictive des méthodes de sélection compatibles avec l'agriculture biologique, alors qu'une partie importante de la production bio a recours aux variétés obtenues avec des méthodes de sélection que l'Ifoam désavoue. Placée dans un contexte plus large de présentation de l'amélioration des plantes, la rencontre organisée à l'initiative du Comité bio de l'Interprofession des fruits et légumes (Interfel) s'est déroulée en décembre 2017. Fil rouge de la présentation, l'apport de résistances aux maladies permettait d'illustrer les principales méthodes de sélection (croisement sexué, mutagenèse, transgénèse). Cette intervention présentait aussi les différents modes de production de semences, y compris par le moyen de la stérilité mâle pour la production de semences hybrides.



PARUTION DE L'AVIS SUR LA PLACE DE L'INNOVATION FRANÇAISE DANS LES NOUVELLES BIOTECHNOLOGIES POUR L'AGRICULTURE

Rédigé par des membres de l'Académie d'Agriculture de France, l'Académie des Technologies et l'Académie des Sciences, l'avis sur la place de l'innovation française dans les nouvelles biotechnologies pour l'agriculture est paru en décembre 2017. Les académiciens concluent que les objectifs de durabilité accrue, affichés et impératifs pour l'agriculture de l'Union européenne, seraient plus facilement atteints par la combinaison de solutions complémentaires et en particulier les avancées dans l'édition des génomes.

« La découverte récente de la possibilité de modifier avec précision le génome est un atout important pour relever les prochains défis agricoles. »

JEAN DONNENWIRTH,
Président de la commission
Réglementation & Innovation

L'UFS, partenaire de neuf projets financés par le ministère de l'Agriculture dont :

BRASSIDEL
Criblage d'une collection de brassicacées sauvages et cultivées afin d'identifier des sources de résistance à la mouche du chou *Delia radicum* pour les variétés de Brassicacées légumières.

CaLiSo
Détection et épidémiologie de *Candidatus Liberibacter solanacearum*, bactérie transmissible à la semence et responsable de désordres végétatifs sur Apiacées et Solanacées.

COLNATOR
Améliorer la gestion de la collection nationale de ressources génétiques d'orge.

DONOBT
Étude de la faisabilité et des modalités de prise en compte des données produites par les obtenteurs pour l'inscription des variétés.

Mosaïque de l'orge
Identification des virus prédominants impactant sur le rendement et la qualité technologique, en vue d'orienter la sélection vers une résistance durable.

Orges hybrides CMS
Comment prendre en compte les spécificités des variétés d'orges hybrides CMS dans l'évaluation officielle des performances agronomiques et technologiques ?

ORTO-BOX
Caractériser les variétés de Tournesol face à l'*Orobanche cumana* : construction d'une boîte à outils pour le CTPS.

PATHOSTAT-Veg
Intégration des statistiques comme aide à la décision pour l'analyse des tests de résistance aux bio-agresseurs des espèces potagères.

Vat&Co
Quel système génétique pour contrecarrer les biotypes de puceron émergent et contournant la résistance Vat du melon ?

TO EXEMPT OR NOT TO EXEMPT, THAT'S THE QUESTION

A CLOSE-UP OF THE FRENCH CONSEIL D'ETAT REQUEST FOR A PRELIMINARY RULING OF THE ECJ ON MUTAGENESIS. BY ILLUSTRATION/ISTOCK



La mutagénèse soumise à la réglementation OGM

La Cour de Justice de l'Union européenne, CJUE, était saisie de quatre questions préjudicielles par le Conseil d'État français, dans le cadre du recours déposé en 2015 par neuf ONG contre le ministère français. La demande adressée portait sur la transposition en droit français de la directive sur les plantes génétiquement modifiées et les modalités d'exclusion des techniques de mutagénèse.

L'UFS a contribué à la compréhension du sujet en publiant un article dans la revue European Seed de février 2018. L'article visait à rappeler le contexte français de l'affaire et le distinguo opéré par la rapporteure auprès du Conseil d'État entre les techniques de mutagénèse classiques et les méthodes plus récentes d'édition du génome, proches selon elle de la transgénèse.



En France, le Comité Éthique Économique et Social (CEES), du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) dont l'UFS est membre, a répondu à la saisine adressée par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. L'avis du HCB, composé de la recommandation du CEES et de l'avis du Comité Scientifique, a été rendu public début novembre 2017 par la Présidente du HCB, Christine Noiville, lors de son intervention dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation. L'année a donc été riche en participation de l'UFS à diverses manifestations, tant nationales qu'européennes et internationales. Les analyses des nombreux documents produits par des instances académiques, parlementaires ou juridiques ont également mobilisé l'UFS tout au long de la procédure.

PUBLICATION DE L'ARRÊT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE : UN COUP D'ARRÊT À LA RECHERCHE VÉGÉTALE EN EUROPE

L'avis de la CJUE, rendu le 25 juillet 2018, vient préciser l'interprétation de la Cour sur la directive 2001/18/CE relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement. La Cour considère que « ne sont exclus du champ d'application de ladite directive que les organismes obtenus au moyen de techniques / méthodes de mutagénèse qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps ». En contradiction avec l'opinion formulée quelques mois auparavant par l'avocat général, la Cour considère que les variétés issues de techniques d'édition du génome devront être soumises au même régime juridique que les OGM. Ce faisant, elle prive les semenciers européens de ces nouvelles méthodes, en attendant que le législateur ne revienne éventuellement sur cette situation.

« Avec cette décision, la Cour de Justice de l'Union européenne ferme la porte à l'utilisation de ces nouvelles méthodes de sélection par les acteurs européens de la recherche, publics et privés. L'Europe va abandonner le leadership en matière de recherche végétale en se privant ainsi de solutions prometteuses, qui sont pourtant indispensables pour permettre à nos agricultures de répondre aux grands défis alimentaires et environnementaux du XXI^e siècle. »

FRANCK BERGER, Président de l'UFS

DÉFENDRE LES OUTILS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ADAPTÉS À L'OBTENTION VÉGÉTALE

Réflexions sur l'usage des marqueurs moléculaires

Sur proposition de la commission Propriété intellectuelle, un groupe de travail se consacre depuis décembre 2017 aux projets d'introduction d'informations génotypiques dans les procédures d'inscription, de protection ou de production des variétés au niveau français, européen ou international. L'UFS a en effet été sollicitée par le Geves sur cette question qui s'inscrit dans le cadre du Plan Semences et Plants pour une Agriculture Durable établi sous l'égide du ministère de l'Agriculture. Le Geves a beaucoup investi dans ces outils pour gérer notamment les collections de référence (maïs, colza) dans les épreuves de DHS.

Le groupe s'est élargi avec de nouveaux membres et constitue une force de discussion et de proposition pour l'intégration à bon escient des marqueurs moléculaires pour l'inscription et la protection des variétés : l'UFS soutient leur utilisation dans la DHS pour marquer les gènes d'intérêt. Les questions de propriété et de confidentialité des informations génotypiques associées aux variétés sont également discutées par le groupe de travail.

S'IMPLIQUER DANS LES DÉMARCHES DE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ

L'UFS en partenariat avec les réseaux de conservation des ressources génétiques

Le Geves, présent sur le stand de l'Inra durant le Salon de l'Agriculture en février 2018, a invité les visiteurs à découvrir l'implication des semenciers dans la conservation des ressources génétiques, en partenariat avec la recherche publique. Dans ce but, l'UFS a créé des cartes interactives sur les réseaux de conservation. Ces cartographies serviront prochainement à l'élaboration d'une plaquette sur la position de l'UFS vis-à-vis de la biodiversité et des ressources génétiques.



Ressources génétiques et séquences numériques

Le ministère de l'Agriculture a commandé une étude auprès de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, FRB, sur l'utilisation des données de séquençage numérique dans le cadre des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation. Ces données font l'objet de discussions au niveau international pour savoir si elles relèvent ou non du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, dans la mesure où l'utilisation des données n'implique pas l'utilisation des ressources génétiques afférentes. En tant que membre du Comité d'orientation stratégique de la FRB, l'UFS a proposé trois experts au comité de pilotage de ce projet, avec des profils complémentaires (réglementaire, biotechnologies et propriété intellectuelle). L'étude devrait notamment permettre de disposer d'éléments concrets pour étayer la position française sur ce sujet, lors de la prochaine Conférence des Parties sur la biodiversité en novembre 2018.

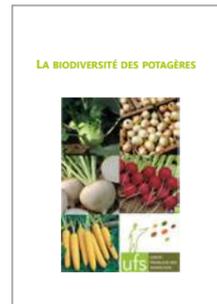
11 réseaux de ressources génétiques en partenariat UFS-secteur public

20 000 accessions différentes

La réponse aux « Légumes interdits » à Castelnaudary

Organisée en coordination avec le Gnis et la Fnams en octobre 2017, la journée consacrée à « La biodiversité des variétés de légumes au service de la santé et du goût » a réuni près de 200 participants à Castelnaudary. Cette journée avait pour objectif de faire connaître et présenter concrètement le travail réalisé par la filière des semences potagères pour préserver et enrichir la biodiversité cultivée. L'illustration a été faite par la présentation d'une plateforme variétale de soixante variétés nouvelles et anciennes de chou, de betteraves, de radis, de carottes et d'oignons constituée par les adhérents de l'UFS. Cette vitrine a été commentée par des collaborateurs de nos adhérents auprès des participants, essentiellement des professionnels du monde agricole, de l'enseignement, des élus locaux et régionaux, des décideurs des filières agro-alimentaires et la presse.

À la demande de l'UFS, cette journée a également permis de répondre à l'opération de marketing lancée par une chaîne de la grande distribution sur les « légumes interdits ». Cette dernière se présentait comme un soutien à la diffusion de légumes issus de variétés non inscrites au Catalogue officiel. Pour répondre à cette attaque, l'UFS a réalisé une plaquette recensant des variétés présentes sur la plateforme et dont la date d'inscription, pour certaines, remonte à 1952 !



SÉMINAIRE SUR LA BIODIVERSITÉ

« Impact du déploiement de la réglementation sur les activités de l'amélioration des plantes »

Quatre ans après l'entrée en vigueur du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, l'UFS a souhaité clarifier l'impact de cette nouvelle réglementation sur l'activité de l'amélioration des plantes, notamment les conditions d'accès aux ressources génétiques et les outils à disposition des obtenteurs pour être en conformité avec la réglementation. Ainsi, une journée d'échanges intitulée « Impact de la réglementation biodiversité sur les métiers de l'amélioration des plantes » est prévue le 28 novembre 2018 à Paris à destination des sélectionneurs, pré-breederers, utilisateurs de ressources génétiques ou encore chargés d'affaires réglementaires.

PRODUCTION, DE L'USINE AU CHAMP



Obtenir des cultures productives, saines et respectueuses de l'environnement, commence par la mise en place de semences de très haute qualité. Mettre à la disposition des agriculteurs des semences toujours plus performantes sur le plan sanitaire et du pouvoir germinatif nécessite des procédés industriels sophistiqués qui complètent la maîtrise de la production des semences au champ.

Le recours à des technologies toujours plus élaborées, comme l'imagerie électronique, l'optique ou les tests prédictifs, a permis des progrès considérables qui ont directement contribué à l'accroissement du potentiel de rendement et de la qualité des cultures.

Ces semences sont aussi respectueuses des utilisateurs et de l'environnement, l'UFS y contribue par la diffusion de la connaissance et la mise en place de standards de qualité élevés.



DIALOGUE, ÉCHANGE POUR L'AVENIR, MAINTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

10 ans du Forum des Industriels, en route pour 10 autres années !

Le Forum des Industriels de la Semence est un lieu d'échanges entre professionnels du monde de la production de semences qui connaît un succès croissant. Lors de cette 10^{ème} édition, l'évènement a ainsi atteint une participation record de 181 professionnels issus de 49 entreprises adhérentes de l'UFS, représentant la diversité du monde des semences. Les intervenants, représentants de l'administration ou professionnels, ont abordé des sujets à la fois techniques et prospectifs sur le thème de « L'usine du futur ».

Les participants du Forum ont porté un intérêt particulier aux sujets concernant « Le procédé de désinfection thermique Thermoseed », « L'évolution réglementaire encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires » et « Transformations des pratiques des agriculteurs et attentes des consommateurs ». De nombreux autres sujets ont été abordés comme la logistique à l'ère du digital, le développement du biocontrôle ou encore les prochaines évolutions en matière de triage.

Nouveauté cette année, une conférence de presse a été organisée dans le cadre du Forum. Les résultats de l'enquête « Performance industrielle des entreprises semencières 2017 » ont ainsi été dévoilés aux journalistes présents et témoignent des investissements importants des industriels de la semence dans leurs outils de production et dans le maintien de l'emploi dans la filière.

Le 11^{ème} Forum des Industriels se tiendra le 14 mars 2019 à la Maison des Associations de Solidarité (Paris, 13^{ème}).



> **EN CHIFFRES**
181
participants

Une note de
8,4/10
pour l'intérêt général
de la journée

49
entreprises

6
journalistes présents





ANNUAIRE COMMUN DES REPRÉSENTANTS UFS ET IRRIGANTS DE FRANCE

L'UFS est impliquée dans la défense de l'accès à l'eau pour les productions de semences, et adhère depuis 3 ans à Irrigants de France. Cette année, l'UFS a souhaité mieux coordonner les actions régionales en mettant en relation les agriculteurs et les semenciers impliqués dans la défense de l'accès à l'eau (sécurisation de l'accès à l'eau sur la production de semences, création de bassin de stockage, représentation dans les différentes instances, etc.). L'UFS a constitué un

annuaire commun des représentants UFS et Irrigants de France qui a été partagé avec les adhérents des deux associations.



SEMENCIEERS ET APICULTEURS, VÉRITABLES PARTENAIRES EN POLLINISATION

Le groupe de travail « Abeille pollinisation ressources » a lancé une newsletter sur la pollinisation « Apic'Culture », adressée aux producteurs de semences d'espèces entomophiles, mais aussi plus largement à nos contacts extérieurs. L'objectif est de proposer des méthodes d'amélioration de pollinisation aux entreprises semencières et de communiquer sur les actions de l'UFS. En complément, « Apic'Culture » informe ses lecteurs de l'actualité scientifique et apporte des informations sur la production de semences, des conseils d'experts. À chaque édition, des apiculteurs et/ou des acteurs engagés expriment leur vision de la place de la pollinisation dans le monde de la production des semences.

Diffusée 3 fois par an, cette newsletter a rencontré un beau succès auprès des professionnels pour cette première année.

MAÎTRISER LA QUALITÉ INDUSTRIELLE ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Classification ICPE : des évolutions réglementaires à surveiller

Plusieurs évolutions réglementaires concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont eu lieu en 2017 et en 2018. En avril 2018, un projet de modification de nomenclature pour de nombreuses ICPE a été proposé en consultation publique. Ce projet modifiait, entre autres, la nomenclature de la rubrique 2260 en y intégrant les sécheurs à contact direct (auparavant sous la rubrique 2910) et définissait de nouveaux seuils de classement en tonne par jour, très faibles par rapport à la production par jour des installations industrielles.

L'intervention de l'UFS et de Coop de France auprès des services du ministère de la Transition écologique et solidaire a permis d'obtenir des seuils plus proches de la réalité industrielle, limitant l'impact de ce changement de rubrique pour les usines des adhérents de l'UFS. En complément, une note a été envoyée au ministère pour expliquer concrètement le fonctionnement d'une usine de production de semences, alors peu connu des services du ministère de la Transition écologique et solidaire.



La combustion des semences

En 2017, l'UFS et ses partenaires (FNA, Coop de France et Soufflet) ont financé une étude pour établir les caractéristiques de combustion des semences en containers, en big-bag et en sacs. L'étude a conclu à l'impossibilité de classer les semences en produit non combustible, mais démontre néanmoins leur faible combustibilité. L'UFS et ses partenaires envisagent donc de réaliser un essai en conditions réelles les plus défavorables possibles pour démontrer que les bâtiments de stockage de semences sont peu vulnérables face aux risques d'incendies.

Systèmes d'assurance qualité des semences traitées : un engagement des entreprises semencières pour protéger l'environnement, les pollinisateurs et les opérateurs

Le référentiel français, Plan Qualité Poussières (PQP), a été créé en 2011 à l'initiative de l'UFS avec le soutien du Gnis. Ce système d'assurance garantit la bonne application des produits phytosanitaires sur les semences et la maîtrise des émissions de poussières des semences traitées, en protégeant les opérateurs en usine mais également les apiculteurs et l'environnement au moment des semis. La démarche a été reprise au niveau européen avec la création du référentiel *European Seed Treatment Assurance* (ESTA) en 2013. Courant 2017, l'UFS a édité une fiche d'informations faisant la promotion des avantages de cette certification. Distribuée à de nombreuses occasions, elle a pour objectif de sensibiliser les acteurs publics.

Expliquer les contraintes du métier de semencier

La production de semences traitées est soumise à de multiples contraintes qui, en cas d'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, conduirait à la destruction de ces semences traitées avec des conséquences économiques potentiellement graves pour les entreprises. De plus, la destruction de matériel de recherche ainsi que de semences traitées de base et de prébase de nouvelles variétés, équivaut à la destruction du résultat de nombreuses années de recherche pouvant induire la disparition de solutions génétiques futures pour les agriculteurs. Pour que les contraintes inhérentes à l'activité semencière soient prises en compte en amont des discussions d'interdiction et que des délais de grâce appropriés puissent être appliqués, l'UFS a communiqué activement et à plusieurs reprises sur les différentes étapes de la production et de la mise en marché des semences traitées. L'UFS a alerté les pouvoirs publics sur les contraintes et les délais incompressibles liés à l'activité semencière. L'ensemble des obligations afférentes, a été expliqué dans une note d'information qui a été diffusée à l'ensemble de nos adhérents. Traduite en anglais, elle a été plus largement diffusée au sein du réseau de l'Esa.

Déploiement du Plan de Gestion du Risque Phytosanitaire

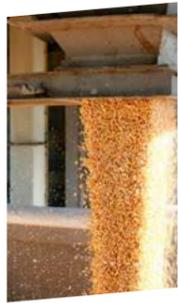
Le référentiel Plan de Gestion du Risque Phytosanitaire (PGRP), élaboré en collaboration avec le Gnis, le Soc et l'UFS, a été testé avec succès en août 2017. Cela a permis au Gnis d'offrir la possibilité aux entreprises de s'engager dans les démarches d'approbation dès l'automne 2017. À ce jour, le bilan reste néanmoins en deçà des attentes escomptées. Seulement trois entreprises se sont engagées. Les entreprises concernées par la problématique des Passeports Phytosanitaires Européens (PPE), sont donc invitées à se signaler dès que possible auprès du Gnis.

Pour rappel, ce référentiel a été réalisé par la filière afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du Règlement (UE) 2016/2031 « Santé des végétaux ». Celui-ci prévoit l'autoapposition des PPE à partir de janvier 2020 par les entreprises démontrant leur capacité à maîtriser les risques phytosanitaires.

« Les modifications de la réglementation encadrant les ICPE peuvent entraîner des coûts de mises aux normes très importants dans les usines. Il est primordial de sensibiliser l'administration à nos problématiques. »

YVES SULLY,
Membre du groupe de travail
Gestion des Opérations
et des Risques Industriels





**L'Observatoire sanitaire des semences de l'UFS :
une démarche de valorisation**

Dans le contexte actuel de refonte de la législation phytosanitaire de l'Union européenne et face à l'afflux accru de nouveaux organismes nuisibles et de maladies des végétaux, l'UFS a lancé pour la première fois en 2017, l'Observatoire sanitaire des semences. Son objectif est de se doter de données sur la présence des organismes nuisibles réglementés dans les lots de semences produits ou usinés en France.

L'ensemble des réponses couvre l'ensemble des espèces, aussi bien en grandes cultures qu'en potagères. Les 25 entreprises répondantes ont partagé les résultats d'analyse de plus de 20 000 lots de semences. En 2016, 95% des lots de semences étaient conformes à la réglementation phytosanitaire dès la récolte. Les lots non conformes sont désinfectés lors du process industriel, ou détruits.

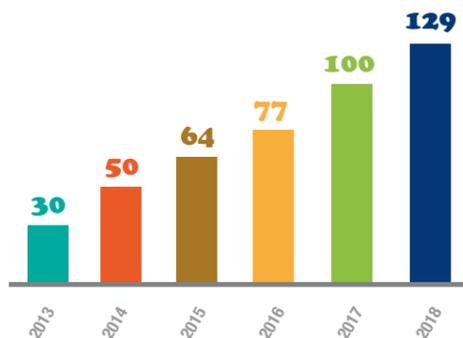
Les entreprises semencières ne limitent pas leurs analyses aux organismes réglementés, mais couvrent une large gamme d'organismes nuisibles, assurant ainsi une qualité sanitaire appréciée par les utilisateurs nationaux et internationaux : plus d'une centaine d'organismes nuisibles réglementés a été recherchée, et 21% des analyses ont été réalisées pour détecter la présence d'organismes nuisibles définis comme « de quarantaine » selon la réglementation européenne.

Pour assurer la sécurité sanitaire des semences, les entreprises semencières répondantes réalisent chaque année près de 30 000 analyses pour détecter la présence d'organismes nuisibles, ce qui représente un coût estimé à plus de 5 millions d'euros par an.

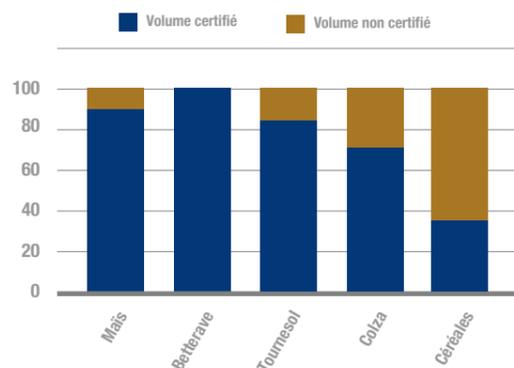


LA CERTIFICATION ESTA EN CHIFFRES

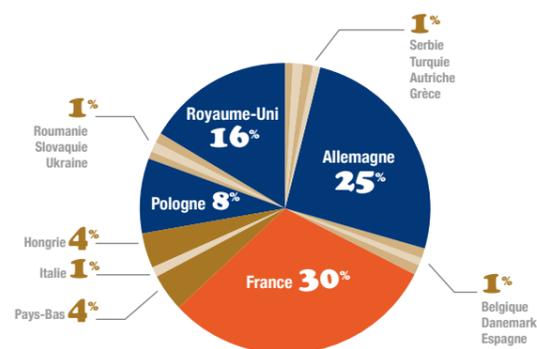
**UN NOMBRE D'USINES CERTIFIÉES
EN CONSTANTE AUGMENTATION EN EUROPE**



**% DU VOLUME DE SEMENCES
CERTIFIÉES ESTA EN FRANCE**



**LA FRANCE, PREMIER PAYS
EN NOMBRE D'USINES CERTIFIÉES**



PROTÉGER LES SALARIÉS

Moins d'accidents du travail en usine

L'UFS réalise des enquêtes sur les accidents du travail et sur les presque-accidents dans les usines de production de semences. L'objectif de ces enquêtes est d'une part, d'identifier les facteurs de risques les plus importants et d'engager des actions afin d'améliorer la prévention pour les opérateurs. D'autre part, elles permettent à chaque usine de comparer ses propres indicateurs à la moyenne du secteur.

Le taux de réponse à l'enquête, toujours en progression, garantit une bonne représentativité des entreprises adhérentes à l'UFS. Les résultats montrent une baisse des taux et de l'indice de fréquence d'accidents de travail au cours des quatre dernières années. Une attention particulière doit toutefois être portée sur les risques d'accidents entraînant des arrêts de travail longs dont la durée a tendance à s'allonger. Les efforts et actions de prévention auprès des salariés permanents et temporaires doivent se poursuivre. Dans cette logique, l'UFS propose des solutions pour diminuer les risques d'accidents.



**Sensibiliser aux presque-accidents, un
premier pas vers plus de prévention**

Une note a été diffusée fin 2017 à l'ensemble des adhérents pour les sensibiliser à l'intérêt d'enregistrer les « presque accidents » et réduire ainsi le risque d'accidents du travail. Les « presque accidents » sont des situations dangereuses, des écarts à la règle, des défaillances mécaniques ou organisationnelles qui auraient pu créer un accident mais qui n'ont pas eu de conséquence sur les personnes. La note recense également les « presque accidents » les plus couramment rencontrés dans notre secteur.

**L'ENQUÊTE
EN CHIFFRES**

Baisse de l'indice de fréquence avec arrêt en 2017
-26%
vs 2016

-35%
vs 2015

Baisse du TF2* en 2017

-13%
vs 2016

-18%
vs 2015

*nombre d'accidents du travail avec et sans arrêts par million d'heures travaillées

**L'ANALYSE SYSTÉMATIQUE DES ACCIDENTS
DU TRAVAIL POUR MIEUX COMPRENDRE**

Encore peu utilisée dans les entreprises interrogées lors de l'enquête annuelle, l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles permet de comprendre les incidents et de mettre en place des actions de prévention adaptées afin qu'ils ne se reproduisent plus. L'UFS encourage les usines à systématiser les analyses des accidents du travail comme outil de prévention pour réduire le nombre d'accidents.



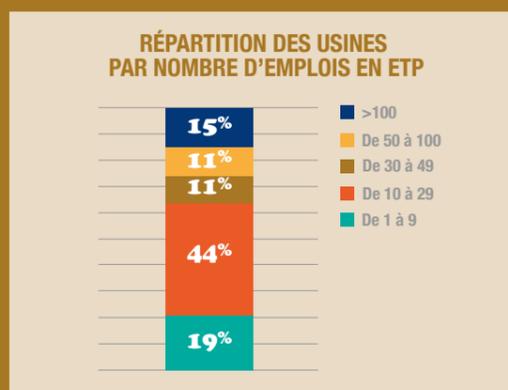
L'ENQUÊTE

LA PRODUCTION DE SEMENCES EN FRANCE, UNE INDUSTRIE INNOVANTE AU CŒUR DES TERRITOIRES

➤ Les entreprises semencières recrutent

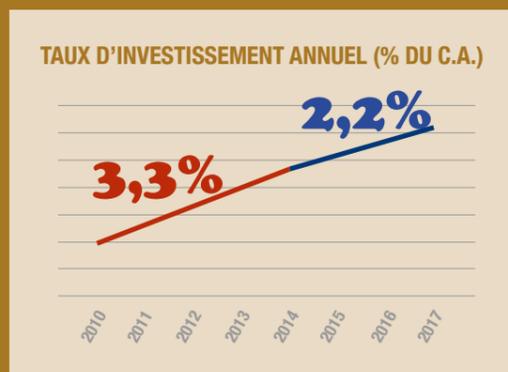
ENTRE 2010 ET 2017,
L'EMPLOI A PROGRESSÉ DE

22%



➤ Majoritairement des petites structures de moins de 30 salariés (ETP)

➤ Les entreprises semencières investissent dans leurs outils de production



➤ Les entreprises semencières s'engagent pour protéger leurs salariés et l'environnement

60%

DES ENTREPRISES

déclarent mettre en place des actions dans la sécurisation des sites, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le verdissement du mix énergétique



43%

DES ENTREPRISES

sont déjà engagées dans une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises



MISE EN MARCHÉ DES SEMENCES



Au-delà de la mise en marché à proprement parler et de sa dimension économique, les semenciers entretiennent des relations étroites avec les utilisateurs de semences, les filières et les consommateurs, permettant d'adapter au mieux les variétés à leurs besoins. La qualité des informations qui accompagnent la semence et assurent sa traçabilité est aussi un facteur de sécurité pour les agriculteurs et les consommateurs. L'UFS est pour cela, en relation constante avec l'ensemble des parties prenantes et les administrations concernées et favorise les échanges entre ces instances et ses adhérents.



SOUTENIR L'UTILISATION DES SEMENCES CERTIFIÉES

Argumentaire soja « La semence certifiée de soja : rentable, fiable et pratique ! »

Le comité soja de la section Oléagineux de l'UFS a conçu un argumentaire « La semence certifiée de soja : rentable, fiable et pratique ! » à destination des forces de ventes et plus largement des agriculteurs. Ces derniers contribuent à la pérennisation de l'espèce soja dans les assolements et sont les premiers acteurs de l'augmentation du taux d'utilisation des semences certifiées.

Cette brochure rappelle l'ensemble des avantages de la semence certifiée de soja dont l'accès aux nouvelles variétés, la qualité et la traçabilité des semences certifiées et le triage professionnel de qualité. En complément, elle souligne le côté pratique pour l'agriculteur du fait d'une pénibilité réduite grâce au conditionnement en big doses. L'innovation constituée par la pré-inoculation évite les manipulations supplémentaires. L'investissement dans la semence certifiée, en finançant la recherche variétale et la progression du potentiel et de la qualité des variétés, permet de renforcer la compétitivité de l'espèce soja et ainsi assurer la pérennité de la culture. De plus, cela contribue à l'indépendance protéique de la France.

Réalisée par l'UFS, le Gnis et l'Anamso et en collaboration avec Terres Univia et Terres Inovia, cette brochure s'insère dans la démarche de la filière « Charte Soja de France », portée par Terres Univia et déployée dès les semis 2018. Accompagné d'un communiqué de presse, ce document a été largement diffusé à la presse spécialisée ainsi qu'aux adhérents de l'UFS.

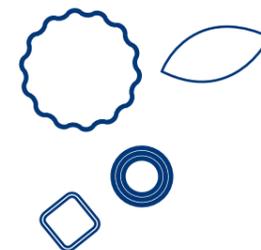
« Les semences certifiées, c'est la diffusion rapide du progrès génétique à l'ensemble des producteurs. C'est aussi le maillon de départ essentiel de la traçabilité du soja de France »

FRANCIS GREZES,
Animateur du comité Soja

LA SEMENCE CERTIFIÉE DE SOJA RENTABLE, FIABLE & PRATIQUE !

Contribution à l'indépendance protéique de la France et en appui de la Charte Soja de France.

RENTABLE	FIABLE	PRATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> + 4 à 6 quintaux Accès à de nouvelles variétés plus performantes 	<ul style="list-style-type: none"> Qualité garantie Des semences traçées, identifiées et dont l'origine est maîtrisée 	<ul style="list-style-type: none"> Gain de temps Pénibilité réduite Pas de stockage



Comment redynamiser le marché des semences certifiées de céréales à paille ?

Consciente de la diminution des taux d'utilisation de semences certifiées de céréales à paille, la section Céréales à paille et Protéagineux de l'UFS a débuté une réflexion sur le devenir du marché des semences certifiées. La section a recherché les moyens et leviers pour en redynamiser le marché.

Afin d'approfondir ces réflexions, la chaîne de valeur de la production de semences de céréales à paille a été analysée pour identifier les postes possibles de réduction des coûts, de la production de semences de base à la mise en marché des semences certifiées. À la suite de cette étude, la section a décidé de poursuivre sa réflexion en étudiant les modèles économiques possibles pour rentabiliser les outils de production des semences.



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LES SEMENCES CERTIFIÉES DE CÉRÉALES À PAILLE

La section Céréales à paille et Protéagineux du Gnis a lancé en 2018 une nouvelle campagne de communication sur les semences certifiées. Son slogan « Avec vous, l'innovation pousse plus vite » souligne l'importance de l'innovation génétique pour l'avenir de l'agriculture. La campagne se décline sur plusieurs supports, dont un site internet www.semences-cereales-certifiees.fr, qui propose des témoignages d'utilisateurs de semences certifiées et de professionnels du monde de la semence.

« Les plans d'action issus des EGAlim ou États Généraux de l'Alimentation soulignent l'importance de la génétique et des semences pour diffuser de nouvelles solutions aux agriculteurs, notamment dans le cadre d'Ecophyto. Nos modèles et nos propositions aux agriculteurs doivent évoluer. »

ÉRIC DE SOLAGES,
Président de la section Céréales à paille & Protéagineux

MIEUX PARTAGER LA VALEUR DANS LA FILIÈRE

Dans le contexte d'un marché maïs en recul, en volume et en valeur, depuis plusieurs années, une des priorités de la section Maïs et Sorgho de l'UFS, est de travailler sur le partage de la valeur. Cet axe s'est concrétisé ces derniers mois par une étude menée par l'UFS et la FNPSMS pour identifier les composantes du prix de la dose achetée par les agriculteurs et leur évolution. Basée sur des données historiques (panels, enquêtes...), l'étude montre que les prix des semences achetées par les agriculteurs ont subi une augmentation notable, avec une modification de la répartition de la valeur entre les acteurs de la filière. La rémunération des agriculteurs-multiplieurs s'est stabilisée et celle des semenciers s'est érodée.

Les travaux se poursuivent au sein des interprofessions FNPSMS et Gnis avec l'ensemble des acteurs de la filière.



PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Tech & Bio, le salon de l'agriculture biologique

En tant que partenaire du salon Tech&Bio à Bourg-les-Valence les 20 et 21 septembre 2017, le Gnis a sollicité l'UFS pour intervenir lors d'une conférence sur « La disponibilité variétale et les apports de la sélection à l'agriculture biologique ». Deux adhérents de l'UFS ont illustré leurs activités, respectivement dans le secteur des potagères et des céréales.

Dans un premier temps, la constitution d'un catalogue de distributeurs de semences biologiques potagères (marché en circuit court notamment) montrait le recours encore nécessaire à un approvisionnement en semences conventionnelles non traitées. En seconde partie, l'enrichissement de l'offre variétale en céréales faisait état de critères de sélection finalement proches entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Le propos était illustré par l'importance de l'aptitude des variétés à résister aux stress biotiques et abiotiques dans l'évaluation en vue de l'inscription au catalogue. De ce fait, seuls quelques programmes de sélection de blé tendre sont complètement dédiés à l'agriculture biologique. Dans les autres cas, les variétés sont issues de la sélection conventionnelle pour être ensuite évaluées en conditions de production biologique.

Nouvelle base de données du Gnis pour les disponibilités en semences et plants biologiques

La base de données qui permet aux fournisseurs de semences et plants bio de faire connaître les disponibilités variétales pour chaque espèce est gérée par le Gnis pour le compte du ministère de l'Agriculture. Elle répond ainsi à des obligations réglementaires. Cependant, datant de 2004, l'outil nécessitait une refonte complète. Il s'agissait de mieux répondre aux attentes des producteurs et des fournisseurs, mais aussi des organismes certificateurs.

Quelques membres de l'UFS ont été associés au groupe de travail « utilisateurs » en tant que fournisseurs de semences ou de plants. La création d'un compte fournisseur permet de renseigner l'offre variétale et de préciser la nature de l'offre (zone de chalandise, qualité de la semence, quantité minimale de commande...). Les espèces qui comprennent des types variétaux, ont vu leur segmentation précisée. Par ailleurs, un statut spécifique a été identifié pour les semenciers obtenteurs qui ne vendent pas directement aux utilisateurs. Il leur permet d'indiquer les types variétaux correspondants à leur gamme. Le nouvel outil informatique a été mis en service le 11 juin 2018.



EN CHIFFRES

41
adhérents de l'UFS se sont déjà engagés dans la production ou la mise en marché de semences destinées au marché biologique.

Près de
1500
variétés sont recensées dans la base de données du GNIS.

POTAGÈRES
800 variétés

FOURRAGÈRES & INTERCULTURES
260 variétés

CÉRÉALES
Près de
200 variétés

VALORISER LE PROGRÈS GÉNÉTIQUE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DU MARCHÉ

Le projet VALOR AGRI

Initié par la section Maïs et Sorgho de l'UFS il y a un an, la démarche VALOR AGRI associe les partenaires de l'évaluation variétale en maïs dont le Geves et Arvalis, autour d'un projet d'interface web destiné à améliorer l'accès à l'information variétale pour l'agriculteur.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de valorisation du progrès génétique, du système d'inscription accéléré (Don Obt I et II) à l'assouplissement des critères d'accès au catalogue, en passant par une promotion accrue des résultats du réseau post-inscription. Le projet VALOR AGRI permettra de redonner de l'attractivité à l'inscription française et de mieux valoriser les informations produites dans le cadre du continuum pour qu'elles bénéficient aux agriculteurs.

L'ambition de l'interface est de proposer à l'agriculteur des fonctionnalités répondant à ses habitudes de recherche variétale. L'entrée géographique, le tri par critères permettront l'affichage des résultats variétaux les plus pertinents au regard des besoins exprimés par l'internaute. L'agrégation des données obtenteurs, d'inscription et issues du réseau post-inscription offrira un historique de résultats d'essais pour chaque variété, avec une vision complète du comportement de la variété dans diverses conditions.

Enfin, le site web fera l'article de la fiabilité et de la diversité de l'expérimentation menée tout au long du cycle de vie d'une variété. La labellisation de l'expérimentation française est d'ailleurs envisagée, afin de capitaliser et renforcer son image d'excellence.

Facebook, terre de communication maïs

Avec près de 14 000 fans actifs, la page « Ma vache, mon maïs fourrage et moi » compte parmi les pages spécialisées élevage les plus suivies sur Facebook ! Une belle réussite pour ce passage au 100 % digital enclenché il y a un an. Structurée autour de vidéos donnant la parole aux éleveurs sur le quotidien de leur exploitation et relayant des informations techniques (notamment issues des travaux de la Convention Maïs Fourrage), la page a définitivement trouvé son public.

2019 sera une année d'ouverture vers la production de viande bovine et l'utilisation du maïs grain humide dans la ration, avec 3 témoins s'ajoutant à la galerie de portraits.

Fort du succès en maïs fourrage et après analyse de la stratégie à mettre en œuvre, c'est également sur Facebook que se poursuit la communication maïs grain entamée fin 2016. Active depuis août 2018, la page « Mon sol, mon maïs et moi » s'appuie également sur la force des témoignages agriculteurs pour mettre en scène la multiplicité des usages du maïs et rappeler que le maïs grain est à sa place dans tout type d'assolement. Des céréaliers de divers territoires maïsicoles présenteront « leur maïs » et exposeront un ensemble de stratégies et de pratiques qui, dans un contexte donné, assurent la rentabilité du maïs grain.

Quatre profils assureront la représentativité des pratiques et des territoires, de l'Alsace à la Vienne en passant par le Tarn.

La commercialisation des mélanges variétaux de céréales autorisée en France

Dans le courant de l'année 2017, le conseil d'administration de l'UFS a partagé avec le conseil d'administration du Gnis sa proposition de modification de l'article 13 de la directive 66/402. Elle visait à autoriser la commercialisation de mélanges variétaux de céréales à paille répondant à diverses attentes tant des agriculteurs que des établissements semenciers. Le Gnis a relayé cette demande auprès du ministère de l'Agriculture.

Le 26 juin 2018, le ministère a publié un arrêté modifiant l'arrêté du 15 septembre 1982 relatif à la commercialisation des semences de céréales. Cette nouvelle réglementation autorise la commercialisation des mélanges de semences de plusieurs espèces ou de variétés d'une seule espèce. L'arrêté s'applique dès sa parution et à toutes les céréales.



Actualité des substances actives utilisées en traitement de semences

Sur la période 2017/2018, une quinzaine de substances actives utilisées en traitement de semences ont vu leur période d'approbation européenne arriver à échéance. Pour la majorité d'entre elles, celle-ci a été prolongée à cause des retards pris dans leur processus de réévaluation. Néanmoins, les autres n'ont pas été ré-approuvées, comme par exemple l'iprodione ou ont été le sujet de nombreuses discussions, comme le thirame et le diquat.

Les acteurs des filières et l'UFS se sont mobilisés tout au long de l'année pour sensibiliser les pouvoirs publics aux conséquences de la non ré-approbation du thirame, qui est pour certaines espèces la dernière substance active permettant de lutter contre la fonte des semis. Ils ont aussi souligné les conséquences néfastes de la non ré-approbation du diquat utilisé en production de semences, de tournesol notamment, et pour lequel aucune alternative aussi efficace n'a été identifiée à ce jour. L'UFS a alerté les pouvoirs publics à de nombreuses reprises sur la nécessité de donner de la visibilité aux acteurs professionnels et de leur accorder des délais de grâce suffisamment longs pour permettre l'écoulement des stocks de semences traitées.

SÉMINAIRE D'INFORMATION SUR LES FUTURES EXIGENCES SANITAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES QUI IMPACTERONT LA CIRCULATION DES SEMENCES

Un an avant l'entrée en vigueur du règlement européen sur la santé des végétaux, l'UFS a souhaité informer ses adhérents des futures exigences sanitaires européennes et internationales qui impacteront la circulation des semences. Concernant notamment le Plan de Gestion des Risques Phytosanitaires (PGRP) ainsi que le nouveau Standard International sur le mouvement des semences (ISPM 38), une journée d'informations sur ces sujets est prévue le 10 janvier 2019 à Paris.

Brexit : une procédure simplifiée d'inscription sur le catalogue national

En partenariat avec le ministère de l'Agriculture, le Geves et le Gnis, l'UFS a contribué à la mise en place d'une procédure simplifiée d'inscription sur le catalogue national. Elle devrait permettre aux utilisateurs de semences de variétés uniquement inscrites au catalogue du Royaume-Uni de ne pas être brusquement privés d'une variété intéressante le marché français ou communautaire après le Brexit.

Pour ce faire, l'UFS a recensé le volume potentiel de variétés inscrites au Royaume-Uni que les obtenteurs souhaitent pouvoir continuer à commercialiser en France et en Europe (variétés déjà inscrites ou en cours d'inscription). Ce recensement a permis de cibler 13 espèces pour lesquelles le Geves a conçu des formulaires techniques nécessaires à l'expertise des données agronomiques, technologiques et environnementales, en vue d'une inscription avant la date limite du 29 mars 2019.



FOCUS SUR LA COMMUNICATION

À travers diverses actions de communication, l'UFS se mobilise pour favoriser un contexte de réputation et d'image positif pour les entreprises semencières. Ces actions passent notamment par la sensibilisation des institutionnels et des décideurs aux problématiques de notre secteur.



LES JOURNÉES DE L'UFS 2017

Les journées de l'UFS se sont déroulées les 20 et 21 novembre 2017

Sous le thème « Les semenciers au cœur de l'alimentation », l'UFS a invité des utilisateurs de semences ou de produits issus de l'agriculture à rencontrer des sélectionneurs. En duo, ils ont pu ainsi exposer leurs problématiques à des obtenteurs qui ont détaillé les solutions déjà apportées ou en cours d'élaboration par la sélection végétale. Comme chaque année, la conférence de presse annuelle de l'UFS s'est tenue en amont des Journées de l'UFS. Elle a permis aux administrateurs d'exposer leurs problématiques actuelles. Ce rendez-vous annuel, lieu d'échanges privilégié, offre une visibilité pour l'UFS dans les médias.

EN CHIFFRES

Plus de **300** participants sur 2 jours

10 journalistes présents



Légumes frais et attentes des consommateurs



Wendy SI HASSEN
Chargée de mission alimentation à l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers, CLCV

Véronique TREMELLAT
Directrice générale de l'OBS

Fourragères et performances laitières



Jean-Philippe BOUÉ
Éleveur-laitier

Jean SAULUE
Directeur général de Barenbrug France

Orges et contraintes techniques des brasseurs



Jean-Philippe JELU
Président des malteurs de France

Gilles FOUQUIN
Directeur général de Secobra

Sorgho et alimentation animale



Arnaud BOUXIN
Secrétaire général adjoint de la Fédération européenne des fabricants d'aliments composés (Fefac)

Frédéric GUEDJ
Responsable technique et développement marché chez Euralis

UN CENTRE DE RESSOURCES ÉTOFFÉ

Un projet de développement de brochures institutionnelles à destination des décideurs publics et des influenceurs non spécialistes a été initié en 2017. L'objectif est de présenter de façon simple et accessible les fondamentaux des différents métiers des entreprises semencières.

Une première brochure parue à l'automne explique les grandes étapes de l'histoire de l'amélioration végétale depuis la domestication des plantes jusqu'aux méthodes récentes. A partir d'une frise illustrée, elle permet au néophyte de comprendre en un clin d'œil combien le travail du sélectionneur a évolué au cours des siècles. Une seconde brochure traite de la propriété intellectuelle liée au travail du sélectionneur. Il y est rappelé que la semence est un concentré d'innovations génétiques issues de recherches longues et coûteuses et que l'obteneur doit pouvoir disposer d'une protection adaptée de ses droits. Une infographie présente et compare les deux systèmes de protection existant en Europe, le Certificat d'Obtention Végétale, spécifique aux variétés, et le brevet réservé aux inventions biotechnologiques.

Ces deux brochures sont téléchargeables sur le site de l'UFS et disponibles à la demande.

EN CHIFFRES

LE SIA
45
ambassadeurs
#agridemain
présents
durant le SIA

25
émissions
#agridébat
et TV des chefs



L'#agridemaintour

12
étapes

UN TOUR DE FRANCE AVEC #AGRIDEMAIN

Imaginer l'agriculture du 21^{ème} siècle en laissant la parole aux agriculteurs, telle est l'ambition de la plateforme #agridemain, dont est partenaire l'UFS. Courant 2017, #agridemain a développé deux actions emblématiques : un stand sur le Salon International de l'Agriculture, SIA, et les Fêtes des Moissons. Avec la visite de nombreux élus dont Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, le stand #agridemain du SIA a rencontré un beau succès.

Pour faire écho aux Fêtes de Moissons, #agridemain a lancé son #agridemaintour. Se déplaçant de ferme en ferme, un foodtruck a sillonné la France de fin août à début septembre, avec l'objectif de recréer le dialogue entre consommateurs et agriculteurs. Il s'est notamment arrêté chez deux agriculteurs-multiplicateurs, l'occasion de présenter le fonctionnement d'une ferme de production de semences et faire comprendre aux personnes présentes l'itinéraire des plantes et produits qui finissent dans leur assiette.



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « EN HARMONIE AVEC LA NATURE »



Sous le titre « En harmonie avec la nature », l'UFS a lancé la déclinaison française de la campagne ESA « Embracing the power of nature » fin avril 2018. Avec pour objectif de démontrer que l'amélioration des plantes a toujours contribué au développement de l'agriculture en France et qu'elle est essentielle pour relever les défis agroalimentaires de demain, cette initiative cible en premier lieu les décideurs publics.

S'inscrivant dans une logique moderne et innovante, « En harmonie avec la nature » se déploie sur les réseaux sociaux. Pour ce faire, un compte Twitter dédié intitulé @HarmonieNature et un compte Facebook @EnHarmonieAvecLaNature ont été créés. Pilotés par l'UFS, la stratégie digitale et les messages diffusés sont co-construits avec d'autres acteurs de la filière à savoir le Gnis, la FNPSMS et l'UIPP. Le format pédagogique et informatif des photographies, infographies et mini-vidéos diffusées offre une visibilité plus impactante sur la Toile. Au cours des premiers mois, les messages ont porté principalement sur la résistance aux maladies, la sécurité alimentaire et l'histoire de l'amélioration des plantes, tout en restant en cohérence avec l'actualité française.

LES FRANÇAIS ET LES SEMENCES : QUELLE PERCEPTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

En amont du lancement de la campagne « En harmonie avec la nature », l'UFS a réalisé une enquête d'image et de notoriété de la filière semencière sur les réseaux sociaux. Cette étude a été confiée à l'agence Kynetec, via l'Esa, qui a collecté 74 412 messages publiés sur les réseaux sociaux français sur une période de 12 mois, permettant d'avoir une bonne représentativité de l'activité. Les résultats de cette enquête ont permis d'orienter la stratégie digitale de la campagne et ainsi de se focaliser sur les réseaux utilisés par la cible définie et adapter notre message.

CET ÉPI M'ÉPATE : LE MAÏS DANS LES ASSIETTES ET DANS VOS OREILLES

Pour la 4^{ème} année consécutive, la filière maïs et semencière promeut la culture du maïs dans les médias. À la radio avec des chroniques maïs sur France Info qui ont accompagné les vacanciers tout l'été, et en cuisine avec des recettes proposées dans l'émission de TF1 des « Petits plats en équilibre » en juillet, et sur la chaîne Youcook où des youtubeurs vous apprennent à cuisiner le maïs.



EN CHIFFRES

En moyenne,
2
nouveaux abonnés
par jour au compte
Twitter



EN CHIFFRES

En moyenne, environ
6 200
publications ont été
publiées chaque mois
sur les semences

87%
des messages
publiés sur le web
sur les semences
sont informatifs
ou positifs

45%
des messages
publiés passent
par Twitter et
22%
par les plateformes
de vidéos (Youtube,
Dailymotion, etc.)

FOCUS SUR L'INTERNATIONAL



Comme ses adhérents, l'UFS se doit d'être présente à l'international pour travailler et échanger avec ses partenaires. En Europe et dans le monde, elle représente et défend les intérêts des entreprises semencières en France.



HUIT POSITION-PAPERS ADOPTÉS AU CONGRÈS DE L'ISF

Lors du 69^{ème} congrès de l'International Seed Federation, ISF, à Brisbane (Australie), l'assemblée générale a adopté huit prises de position. L'UFS a contribué par une série d'amendements à leur rédaction finale.

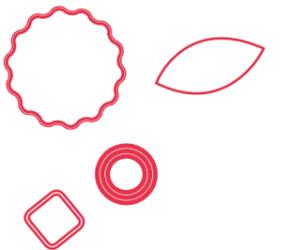
Au regard de la propriété intellectuelle, l'ISF engage tous les opérateurs du secteur semencier à lutter contre les pratiques illégales, qu'elle considère comme une menace directe à la bonne santé économique des exploitations agricoles, la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture.

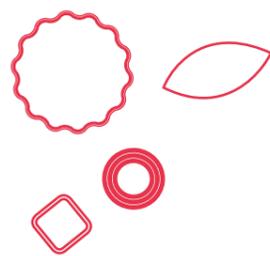
Dans une deuxième motion, l'ISF soutient que les producteurs doivent pouvoir disposer d'un large choix variétal pour leurs activités, sans que soient opposés droit des obtenteurs et « privilège des agriculteurs » de reproduire des semences pour leur usage propre. Quant aux « droits des agriculteurs », un troisième document rappelle qu'ils visent à reconnaître leur contribution dans la conservation et le développement des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

La question des ressources génétiques est abordée dans un quatrième texte qui rappelle l'adéquation des dispositifs internationaux gérant l'accès au partage des avantages, multilatéral dans le cas du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et bilatéral dans le cas du protocole de Nagoya. L'ISF considère, dans une cinquième position, que la seule utilisation de données digitales sur les ressources génétiques n'ouvre d'ailleurs pas l'accès au partage des avantages.

Sur le sujet de l'innovation variétale, la sixième motion adoptée souligne le besoin d'une approche internationale cohérente pour définir des critères de réglementation applicables aux méthodes récentes d'amélioration des plantes. Le papier suivant insiste sur le mouvement international des semences traitées dans le but d'assurer que la meilleure qualité de semences soit accessible à tous les agriculteurs.

Enfin, la position de l'ISF sur le travail des enfants souligne les efforts engagés par le secteur semencier et les soutient par les bonnes pratiques mises en œuvre, ce qui est bien-sûr déjà le cas en France.





Le groupe de travail « Plant Health » de l'Esa organise un séminaire sur le mouvement des semences

Le groupe de travail Plant Health de l'Esa est présidé par l'UFS depuis juin 2016. Il a suivi le déploiement du futur Règlement 2016/2031 sur la santé des végétaux, lequel entrera en application en décembre 2019. Dans l'intervalle, plusieurs actes secondaires doivent être adoptés et font l'objet d'une consultation des parties prenantes auxquelles l'Esa s'associe lorsque nécessaire.

Sous le titre *A new Plant Health framework impacting the movement of seed, How can I be involved in its implementation?*, le séminaire organisé le 10 avril 2018 a réuni une cinquantaine de participants de neuf associations nationales et vingt entreprises membres de l'Esa. Il avait pour objectif de présenter les impacts du nouveau règlement européen sur les activités semencières, mais en les replaçant dans le contexte international. Celui-ci évolue également suite à l'adoption en avril 2017 d'un nouveau standard sur la circulation des semences, ISPM 38. La présentation du Plan de Gestion des Risques Phytosanitaires déployé en France par le Service Officiel de Contrôle a donné un exemple concret d'application de ce nouveau règlement européen.

L'Esa encourage maintenant les associations nationales à relayer cette information auprès de leurs propres adhérents. L'UFS s'y emploiera par l'organisation d'un évènement en janvier 2019.



Le rendez-vous international de la semence à Nice en 2019

Le congrès 2019 de l'ISF se tiendra à Nice du 3 au 5 juin. À la demande de l'ISF qui organise l'évènement, l'UFS a constitué un comité national (Noc), présidé par Franck Berger et dans lequel sont impliqués plusieurs administrateurs et partenaires dont le Gnis et la Sicasov. La promotion de cet évènement clef du monde semencier a été initiée avec dynamisme à l'occasion du congrès 2018 à Brisbane pendant lequel l'UFS a tenu un stand dédié à l'édition 2019 et informé environ 400 congressistes.

Le calendrier de travail de l'ISF, du Noc et des prestataires associés s'annonce chargé avec de nombreuses actions à réaliser dans les prochains mois : identification d'un intervenant pour la cérémonie d'ouverture, choix des animations agrémentant les temps forts du congrès (cérémonie d'ouverture, dîner de gala, etc.), sensibilisation des pouvoirs publics, conception des programmes dédiés aux accompagnants, recherche de sponsors, organisation d'une conférence de presse, etc. De plus, la promotion de l'évènement va se poursuivre activement à l'occasion des prochains temps forts du secteur dont le congrès de l'Esa et les Journées de l'UFS. Pour renforcer l'attractivité et l'intérêt de l'édition 2019, le Noc a également décidé d'organiser un *Thematic Day* sur les réponses que peuvent apporter les semences au changement climatique, un thème en lien direct avec le slogan de l'ISF World Seed Congress 2019 à Nice : *Where knowledge flows* !

Rendez-vous à Nice du 3 au 5 juin 2019 au Congrès de l'ISF



FRANCE 2019
Nice 3-5 June



Les adhérents de l'UFS

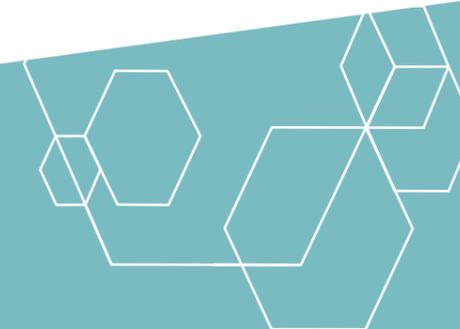


MEMBRES ASSOCIÉS



Une équipe

AU SERVICE DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE



COMMUNICATION



Marine BONATI
Responsable communication
Tél : 01 53 00 99 37
marine.bonati@ufs-asso.com



Guillaume LE DUFF
Chargé de communication section Maïs et Sorgho
Tél : 01 53 00 99 40
guillaume.le-duff@ufs-asso.com

ADMINISTRATIF & FINANCIER



Barbara JOHNSON-FERGUSON
Office Manager
Tél : 01 53 00 99 39
barbara.johnson-ferguson@ufs-asso.com



Julian MONFORT
Responsable administratif & financier
Tél : 01 53 00 99 39
julian.monfort@ufs-asso.com



Caroline SACHOT
Assistante administrative, & communication
Tél : 01 53 00 99 30
caroline.sachot@ufs-asso.com

SECTIONS & COMMISSIONS



Anne-Céline CONTAMINE
Directrice Technique de la commission Production et de la section Maïs & Sorgho
Tél : 01 53 00 99 49
anne-celine.contamine@ufs-asso.com



Sophie LEJEALLE
Directrice Technique des Sections Betteraves & Chicorée et Céréales & Protéagineux
Tél : 01 53 00 99 38
sophie.lejealle@ufs-asso.com



Emmanuel LESPRIT
Directeur Technique de la commission Réglementation & Innovation et Propriété Intellectuelle et des sections Fourragères & Gazons et Potagères & Florales
Tél : 01 53 00 99 42
emmanuel.lesprit@ufs-asso.com



Isabelle PAUCHET-MATTLER
Directrice Technique de la section Oléagineux et du service Adhérents
Tél : 01 53 00 99 36
isabelle.pauchet-mattler@ufs-asso.com



Laetitia AUTHENAC
Adjointe de Direction des commissions Réglementation & Innovation et Production
Chargée de missions scientifiques Promosol, Procolza et Promais
Chargée du développement de l'ESTA pour l'UFS, agent de l'ESA
Tél : 01 53 00 99 35
laetitia.authenac@ufs-asso.com



Florian SAMSON-KERMARREC
Adjoint de Direction des commissions Réglementation & Innovation et Production et des sections Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho et Potagères & Florales
Tél : 01 53 00 99 44
florian.samson-kermarrec@ufs-asso.com



Maxence GODARD
Assistant de la commission Réglementation & Innovation et Propriété Intellectuelle et des sections Fourragères & Gazons, Potagères & Florales, Céréales & Protéagineux et Betteraves & Chicorée
Tél : 01 53 00 99 48
maxence.godard@ufs-asso.com



Nadia POULARD
Assistante de la commission Production et des sections Maïs & Sorgho et Oléagineux
Tél : 01 53 00 99 32
nadia.poulard@ufs-asso.com

Pour en savoir plus

EN LIGNE



ufs-semenciers.org



web

PUBLICATIONS



SUIVEZ-NOUS



twitter.com/UFSemenciers



twitter.com/HarmonieNature



youtube.com/c/UfssemenciersOrganisation



linkedin.com/company/union-francaise-des-semenciers

17 rue du Louvre 75001 Paris - France
Tel : +33 (0)1 53 00 99 30 - Fax : +33 (0)1 53 40 74 10
info@ufs-asso.com - www.ufs-semenciers.org



Credits images : © UFS / © Fotolia.com - Auteurs : Taiga, Mike Mareen, Bits and Spits, LALSSTOCK, kazoka03030, fotoleenik, eric, Sergey Novikov, Mike Fouque, industrieblick, simon, asferico, goodluz, jk, lapppa, ccco, Nibok Volodymyr, konjaunt, science photo, braxe, soleg, auremar, Dusan Kostic, Budimir Jevtic, Amarnj, X. BEGUET, Panorama, catcki, mulderphoto, EitProd, Christian B., lukesw, xamtiw, DjiggiBodji.com, Barry Barnes, ekkast19, iconsgaph, Ufeking, sorapop, Romolo Tavani, pressmaster

Conception & réalisation **emphase**